

Selon mes calculs qui n'ont pas été niés par le gouvernement, ils enlèveront peut-être 20 millions qu'ils allaient chercher chez les étudiants avec la taxe de 3 p. 100, mais ils ajouteront peut-être un fardeau de 30 millions. Donc, il y aura quand même un autre problème.

Je veux simplement souligner. . .

[Traduction]

Ce que je veux dire lorsque je parle des paiements de transfert destinés au financement des programmes établis dans les domaines de la santé et surtout de l'éducation, c'est que ces secteurs sont aux prises avec de graves problèmes parce qu'ils ont subi de fortes réductions des paiements. Je crains vraiment que les coupes dans ce domaine ne compromettent notre compétitivité, notre productivité et notre capacité de relever les grands défis, comme la mondialisation des marchés.

Il n'y a qu'à faire le tour de nos circonscriptions pour constater que les locaux et l'équipement de nos établissements d'enseignement postsecondaire laissent à désirer.

Je voudrais maintenant en venir au troisième segment, celui du Régime d'assistance publique du Canada. Comme mon collègue l'a dit, le régime n'est pas directement visé, mais il constitue une partie importante des paiements de transfert. Il est question de 7 milliards de dollars.

On se souviendra sans doute que le gouvernement a décidé d'imposer un plafond au RAPC pour trois provinces: la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Cela signifie fondamentalement que leurs dépenses en matière sociale, si vous voulez, seront limitées à 5 p. 100, à savoir que le gouvernement ne leur versera que l'équivalent de 5 p. 100 de leurs dépenses. Je m'en inquiète.

Si on considère les personnes qui vont en souffrir, nous savons que ce seront les citoyens canadiens les plus pauvres, et c'est regrettable. Nous savons aussi que cette mesure va influencer sur les choses nécessaires à la vie comme la nourriture, le logement, les vêtements, les services publics et les articles ménagers. Un certain nombre de programmes vitaux pour les pauvres de notre pays seront certainement touchés. J'ai parlé des soins dentaires, des services essentiels pour les personnes handicapées, des foyers d'accueil pour les enfants maltraités, des abris sûrs pour les femmes battues et des garderies subventionnées pour les familles économiquement faibles.

Alors que le gouvernement fédéral n'établit pas directement les programmes dont je viens de parler, il participe à leur financement.

Je crains que les Canadiens les plus pauvres vont en fait souffrir parce qu'ils ont besoin de ces programmes

Initiatives ministérielles

pour bénéficier d'une certaine qualité de vie qui soit comparable à celle des autres régions de notre pays. Autrement dit, leurs difficultés seront de plus en plus supportées par eux-mêmes et par les gouvernements provinciaux.

Le gouvernement a été attaqué et, comme vous le savez pertinemment, il est sorti vainqueur de cette contestation devant les tribunaux, mais il n'a toujours pas le droit moralement de décliner toute responsabilité à l'égard des Canadiens pauvres et désavantagés.

J'ai déjà dit qu'en agissant de cette façon le gouvernement se décharge de ses responsabilités sur ceux qui sont le moins capables de payer et sur les provinces.

[Français]

Monsieur le Président, ce dont nous avons besoin, il me semble, tout à fait à part de ce qui a été fait et lorsqu'on entreprendra cette évaluation qui est déjà en cours, tel que je le comprends, c'est une vision globale pour savoir comment on pourrait répondre aux besoins des provinces, des territoires et de leurs citoyens et citoyennes.

Afin de s'assurer que la qualité de vie soit, autant que possible, comparable d'une juridiction à l'autre, le projet de loi C-60 est une amélioration, mais c'est une continuation de ce qui existe avec certains petits changements. Ce dont nous avons besoin, c'est une révision en profondeur, une évaluation en profondeur, qui nous permette de savoir jusqu'où on peut se rendre, dans ce pays, lorsqu'on est engagés profondément et fermement, pour s'assurer que chaque citoyen et citoyenne puisse jouir d'une qualité de vie qui est comparable d'une juridiction à l'autre.

[Traduction]

J'ajouterai comme dernier commentaire que je me réjouis de certaines des améliorations qui ont été apportées. Il faut reconnaître que tandis que nous examinons cette question, nous maintenons le statu quo. J'aimerais que ce processus soit public, que l'on fixe des délais et qu'on précise quels seront les principaux intervenants qui prendront part à ce processus, enfin que l'on nous dise où le gouvernement veut en venir. Car il s'agit d'une des entreprises les plus importantes sur le plan de l'aide aux provinces démunies et de leurs habitants. Ce qu'il faut en réalité, c'est examiner en détail ce qu'un gouvernement fédéral comme celui-ci et celui qui suivra peut logiquement faire pour ces provinces, ces territoires et leurs habitants afin de leur assurer des services de santé, d'enseignement, et autres qui soient comparables, et des niveaux d'imposition qui soient à peu près semblables à ceux appliqués dans les autres provinces.